

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au SIMDUT 2022 / SGH

Révision: 31 janvier 2025

Date de publication précédente: 25 septembre 2020

No de fiche: 151B-22

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

775 Écran protecteur contre l'humidité (en vrac)

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes:** Élimine l'humidité; dépose une couche claire et protectrice pour la manutention, le stockage, l'expédition et l'utilisation des métaux. Peut être facilement enlevée. Ceci est un revêtement à base de solvant.

**Utilisations déconseillées:** Aucune information disponible

**Raisons justifiant les utilisations déconseillées:** N'est pas applicable

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Société:**

A.W. CHESTERTON COMPANY

860 Salem Street

Groveland, MA 01834-1507, USA

Tel. +1 978-469-6446

(Lun. - Ven. 8 h 30 à 17 h HNE)

Demandes de FDS: [www.chesterton.com](http://www.chesterton.com)

Courriel (questions): [ProductMSDSs@chesterton.com](mailto:ProductMSDSs@chesterton.com)

Courriel: [customer.service@chesterton.com](mailto:customer.service@chesterton.com)

**Fournisseur:**

Canada: A.W. Chesterton Company Ltd., 889 Fraser Drive,  
Unit 105, Burlington, Ontario L7L 4X8 – Tel. 905-335-5055

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

24 heures sur 24, 7 jours sur 7

Appeller Infotrac : 1-800-535-5053

Hors d'Amérique du Nord : +1 352-323-3500 (en PCV)

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### 2.1.1. Classification conforme au SIMDUT 2022 / SGH

Liquide inflammable, Catégorie 4, H227

Danger par aspiration, Catégorie 1, H304

Irritation cutanée, Catégorie 2, H315

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, Catégorie 3, H336

Danger pour le milieu aquatique, Chronique, Catégorie 2, H411

##### 2.1.2. Informations complémentaires

Pour le texte intégral des mentions H: voir les SECTIONS 2.2 et 16.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au SIMDUT 2022 / SGH

Pictogrammes de danger:



Mention d'avertissement:

Danger

<b>Mentions de danger:</b>	H227 H304 H336 H411	Liquide combustible. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Conseils de prudence:</b>	P210 P264 P271 P273 P280 P301/310  P331 P302/352 P332/313 P304/340  P312 P362/364 P391 P403/233  P235 P405 P501	Tenir à l'écart des flammes et des surfaces chaudes. – Ne pas fumer. Se laver la peau soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection. EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  NE PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Recueillir le produit répandu. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  Tenir au frais. Garder sous clef. Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

**Informations supplémentaires:** Aucun

### 2.3. Autres dangers

Il n'en existe pas de connu.

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2. Mélanges

Ingrédients dangereux <sup>1</sup>	%Poids	No. CAS	Classification conforme au SIMDUT 2022 / SGH
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	75-85	64742-47-8	Flam. Liq. 4, H227 Acute Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 2, H411
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités*	5-10	64742-52-5	Asp. Tox. 1, H304
Cires d'hydrocarbures oxydées (pétrole), esters de méthyle, sels de baryum	3-7	68603-10-1	Acute Tox. 4, H302, H332
Sulfonate de baryum	1-5	Inconnu	Skin Sens. 1B, H317 (C > 10%)

\*Contient moins de 3 % d'extrait de DMSO, mesuré selon la méthode IP 346.

<sup>1</sup>Conforme aux normes: SIMDUT 2022, SGH

**SECTION 4: PREMIERS SECOURS****4.1. Description des premiers secours**

- Inhalation:** Amener en plein air. Si le sujet ne respire pas, il faut entreprendre la respiration artificielle. Contacter immédiatement un médecin.
- Contact avec l'épiderme:** Lavez la peau avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Adressez-vous à un médecin si l'irritation persiste.
- Contact avec les yeux:** Rincez les yeux pendant au moins 15 minutes à grande eau. Adressez-vous à un médecin si l'irritation persiste.
- Ingestion:** Ne faites pas vomir. Contacter immédiatement un médecin.
- Protection des premiers secours:** Aucune action ne doit être entreprise si elle implique un risque personnel ou sans formation appropriée. Éviter tout contact avec le produit lors du secours à la victime. Éviter de respirer les vapeurs. Ne pas ingérer. Il peut être dangereux pour le secouriste de pratiquer le bouche-à-bouche. Voir la section 8.2.2 pour des recommandations relatives à l'équipement de protection individuelle.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

L'inhalation excessive de vapeurs peut causer des irritations des yeux ou des voies respiratoires, des vertiges, des maux de tête et avoir d'autres effets sur le système nerveux central. Le contact prolongé ou répété avec la peau peut détruire les matières grasses de la peau et causer son irritation.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traiter les symptômes.

**SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés:** Dioxyde de carbone, produit chimique sec, mousse ou aérosol d'eau

**Moyens d'extinction inappropriés:** Jet d'eau à débit élevé

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Produits de combustion dangereux:** Monoxyde de carbone, aldéhydes et autres vapeurs toxiques

**Autres dangers:** Aucun

**5.3. Conseils aux pompiers**

Refroidissez avec de l'eau les récipients exposés à la chaleur. Il est recommandé que le personnel de lutte contre l'incendie possède un dispositif respiratoire indépendant.

**SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Evacuez la zone. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas verser dans les égouts, les rivières et les canaux.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Contenez le versement dans une zone limitée. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Si l'élimination des sources d'inflammation n'est pas possible, rincer les matériaux avec de l'eau. Ramassez avec un matériau absorbant (sable, sciure, argile, etc.) et placez dans un récipient convenable pour son enlèvement.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir la section 13 pour des conseils d'élimination.

**SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Pendant le transfert du produit, les récipients doivent être mis à la terre et interconnectés. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'accumulent près du sol. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8.

**7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Entreposer dans des locaux frais, secs et bien ventilés.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune précaution spéciale.

**SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

Ingrédients	TLV ACGIH	
	ppm	mg/m <sup>3</sup>
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	179 *	1200 *
Brouillard d'huile, minérale	(inhalable)	5
Cires d'hydrocarbures oxydées (pétrole), esters de méthyle, sels de baryum	SO	SO
Sulfonate de baryum	SO	SO

\*Sur la base de la procédure décrite dans l'annexe H, « Méthode de calcul réciproque pour certains mélanges de vapeurs de solvants à base d'hydrocarbures raffinés » (Reciprocal calculation method for Certain Refined Hydrocarbon Solvent Vapor Mixtures) des VLE et des IBE recommandés par l'ACGIH .

**Valeurs limites biologiques**

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

**8.2. Contrôles de l'exposition****8.2.1. Mesures techniques**

Pas de précaution spéciale. Si les limites d'exposition sont dépassées, il faut bien aérer.

**8.2.2. Mesures de protection individuelle**

**Protection respiratoire:** Pas nécessaire en général. Si les limites d'exposition sont dépassées, utilisez un dispositif respiratoire homologué pour les vapeurs organiques (par ex.: type de filtre EN A/P3, demi-masque).

**Gants de protection:** Des gants qui résistent aux attaques chimiques (c'est-à-dire caoutchouc, nitrile).

**Protection des yeux et du visage:** Lunettes protectrices

**Autres:** Gants et vêtements protecteurs nécessaires pour le contact répété ou prolongé avec le liquide.

**8.2.3. Contrôles d'exposition de l'environnement**

Voir les sections 6 et 12.

**SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique</b>	liquide	<b>pH</b>	n'est pas applicable
<b>Couleur</b>	ambré	<b>Viscosité cinématique à 40 °C</b>	n'est pas défini
<b>Odeur</b>	légère odeur de pétrole	<b>Solubilité dans l'eau</b>	insoluble
<b>Seuil olfactif</b>	n'est pas défini	<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau (valeur log)</b>	n'est pas applicable
<b>Point d'ébullition ou intervalle d'ébullition</b>	207 °C	<b>Pression de vapeur à 20° C</b>	< 2 mm Hg (pétrole)
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	n'est pas défini	<b>Densité et/ou densité relative</b>	0,8 kg/l
<b>% volatil (par volume)</b>	78-82%	<b>Densité de vapeur (air=1)</b>	> 1
<b>Inflammabilité</b>	inflammable	<b>Taux d'évaporation (éther = 1)</b>	< 1
<b>Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité ou d'explosion</b>	n'est pas défini	<b>% de produits aromatiques par poids</b>	0,79% maximum
<b>Point éclair</b>	69 °C	<b>Caractéristiques des particules</b>	n'est pas applicable
<b>Méthode</b>	PM, vase clos	<b>Propriétés explosives</b>	n'est pas défini
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	n'est pas défini	<b>Propriétés comburantes</b>	n'est pas défini
<b>Température de décomposition</b>	n'est pas défini		

**9.2. Autres informations**

COV (EPA 24): 5,7 lbs/gal.

**SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité**

Voir les sous-sections 10.3 et 10.5.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans les conditions normales d'utilisation.

**10.4. Conditions à éviter**

Flammes libres et surfaces portées au rouge.

**10.5. Matières incompatibles**

Agents très oxydants, comme le chlore liquide et l'oxygène concentré.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Monoxyde de carbone, aldéhydes et autres vapeurs toxiques

**SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Voie primaire d'exposition en usage normal:** Inhalation, mise en contact avec la peau et les yeux. Le personnel atteint de dermatite est en général affecté par l'exposition à ce produit.

**Toxicité aiguë -****Par voie orale:**

D'après les informations disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Substance	Essai	Résultat
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	DL50, rat	> 5000 mg/kg
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	DL50, rat	> 5000 mg/kg, estimé

**Par voie cutanée:**

D'après les informations disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Substance	Essai	Résultat
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	DL50, lapin	> 2000 mg/kg
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	DL50, lapin	> 2000 mg/kg, estimé

**Par inhalation:**

D'après les informations disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas satisfaits. L'inhalation excessive de vapeurs peut causer des irritations des yeux ou des voies respiratoires, des vertiges, des maux de tête et avoir d'autres effets sur le système nerveux central.

Substance	Essai	Résultat
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	CL50, rat, 4 heures	> 5,2 mg/l
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	CL50, rat, 4 heures	> 5 mg/l, estimé

**Corrosion cutanée/irritation cutanée:**

Le contact prolongé ou répété avec la peau peut détruire les matières grasses de la peau et causer son irritation.

Substance	Essai	Résultat
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Irritation de la peau, lapin	Légèrement irritant / Modérément irritant
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	Irritation de la peau, lapin	Non irritant

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire:**

Un contact direct peut entraîner une légère irritation des yeux.

Substance	Essai	Résultat
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Irritation des yeux, lapin	Non irritant /Légèrement irritant
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	Irritation des yeux, lapin	Non irritant

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:**

Substance	Essai	Résultat
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Sensibilisation de la peau, cobaye	Non sensibilisant
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	Sensibilisation de la peau (OECD 406), cobaye	Non sensibilisant

**Mutagénicité sur les cellules germinales:**

Distillats légers (pétrole), hydrotraités, Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités: Sulfonate de baryum: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité:**

Ce produit ne contient aucun produit cancérigène figurant sur les listes du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) ou de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA).

**Toxicité pour la reproduction:**

Distillats légers (pétrole), hydrotraités, Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités, Sulfonate de baryum: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**STOT - exposition unique:**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**STOT - exposition répétée:**

Distillats légers (pétrole), hydrotraités, Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Autres informations:**

Les renseignements fournis reposent sur les données disponibles sur les composants du produit. Le produit au complet n'a pas été évalué.

**SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Les informations écotoxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. L'information donnée ci-dessous est basée sur la connaissance des composants et sur l'écotoxicologie de substances similaires.

**12.1. Toxicité**

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Distillats légers (pétrole), hydrotraités: susceptible de se dégrader à l'air; intrinsèquement biodégradable. Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités: ce produit n'est pas facilement biodégradable (biodégradation, OECD 301F, 28 jours: 31%). Sulfonate de baryum: ce produit n'est pas facilement biodégradable (biodégradation, OECD 301D, 28 jours: 8%).

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Distillats légers (pétrole), hydrotraités: Coefficient de partage octanol/eau (log Kow) = 2,1 – 6,5. Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités: pas d'accumulation anticipée dans les organismes vivants. Sulfonate de baryum: Coefficient de partage octanol/eau (log Kow) 4,76, 40 °C.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Liquide. Insoluble dans l'eau. Tension superficielle: < 33 mN/m @ 25 °C. Lors de l'évaluation de la mobilité environnementale, tenir compte des propriétés physiques et chimiques du produit (voir la section 9). Distillats légers (pétrole), hydrotraités: s'évapore rapidement dans l'air si elle est relâchée dans l'environnement.

**12.5. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucune donnée disponible

**12.6. Autres effets néfastes**

Il n'en existe pas de connu.

**SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Incinérer le produit absorbé avec une installation adéquatement agréée. Le matériau peut être stabilisé et solidifié avant de s'en débarrasser. Avant de l'évacuer au dépotoir, il se peut qu'il faille respecter au préalable les normes de traitement spécifiques au Barium. Consulter les règlements locaux, provinciaux et nationaux/fédéraux et se conformer au règlement le plus strict.

**SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

RID/IMDG/OACI: UN3082

TMD: UN3082

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**RID/IMDG/OACI: SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(DISTILLATES, (PETROLEUM) HYDROTREATED LIGHT)TMD: SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(DISTILLATES, (PETROLEUM) HYDROTREATED LIGHT)**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

RID/IMDG/OACI: 9

TMD: 9

**14.4. Groupe d'emballage**

RID/IMDG/OACI: III

TMD: III

**14.5. Dangers pour l'environnement**

POLLUANT MARIN

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

PAS DE PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'UTILISATEUR

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

N'EST PAS APPLICABLE

**14.8. Autres informations**

IMDG: EMS. F-A, S-F

PEUT ÊTRE EXPÉDIÉ SANS RESTRICTION EN CONDITIONNEMENT SIMPLE OU COMBINÉ CONTENANT UNE QUANTITÉ NETTE PAR CONDITIONNEMENT SIMPLE OU INTÉRIEUR DE 5 L OU MOINS. (AMENDEMENT 37-14, 2.10.2.7 DU CODE IMDG)

OACI/IATA: PEUT ÊTRE EXPÉDIÉ SANS RESTRICTION EN CONDITIONNEMENT SIMPLE OU COMBINÉ CONTENANT UNE QUANTITÉ NETTE PAR CONDITIONNEMENT SIMPLE OU INTÉRIEUR DE 5 L OU MOINS. (RÉGLEMENTATION DE L'IATA POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES, 56ÈME ÉDITION, 4.4 PRÉCAUTIONS SPÉCIALES A197)

**SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Réglementations nationales**

Aucun

**SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

**Abréviations et acronymes:** ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux  
 ADN: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par les voies de navigation intérieures  
 ADR: Accord européen sur le transport routier international de marchandises dangereuses  
 BCF: Facteur de bioconcentration  
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë  
 CL50: Concentration létale médiane d'une population d'essai  
 DL50: Dose létale médiane d'une population d'essai  
 DME0: Dose minimale avec effet observé  
 DSEO: Dose sans effet observé  
 ETA: Estimation de la toxicité aiguë  
 FDS: Fiche de données de sécurité  
 IMDG: Code international du transport maritime des marchandises dangereuses  
 ND: Non disponible  
 NOEC: Concentration sans effet observé (CSEO)  
 OACI: Organisation de l'aviation civile internationale  
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques  
 PEL: Limite d'exposition admissible  
 (Q)SAR: Relation quantitative de structure-activité  
 RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemins de fer  
 SGH: Système général harmonisé  
 SO: Sans objet  
 STEL: Limite d'exposition de courte durée  
 STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée  
 STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique  
 TMD: Transport des marchandises dangereuses (Canada)  
 TLV: Valeur limite d'exposition  
 VLCT: Valeur limite court terme  
 Les autres abréviations et acronymes peuvent être consultés sur [www.wikipedia.org](http://www.wikipedia.org).

**Références documentaires et sources de données importantes:** Agence européenne des produits chimiques (ECHA) - Informations sur les produits chimiques  
 Base de données de classification et d'information chimique (CCID)  
 Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)  
 Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)  
 U.S. National Library of Medicine Toxicology Data Network (TOXNET) (Réseau de données toxicologiques de la Bibliothèque nationale de médecine des É.-U.)

**Procédure utilisée pour déduire la classification des mélanges conformément au SGH:**

Classification	Méthode de classification
Flam. Liq. 4, H227	Méthode fondée sur des données d'essais
Asp. Tox. 1, H304	Règle d'extrapolation «Dilution»
Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul
STOT SE 3, H336	Règle d'extrapolation «Dilution»
Aquatic Chronic 2, H411	Méthode de calcul

**Mentions H pertinentes:** H227: Liquide combustible.  
 H302: Nocif en cas d'ingestion.  
 H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
 H315: Provoque une irritation cutanée.  
 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H332: Nocif par inhalation.  
 H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
 H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Plus d'informations:** Aucun

**Date de révision:** 31 janvier 2025

**Changements apportés à la FDS dans cette révision:** Sections 1.2, 1.3, 2.1, 2.2, 3, 4.1, 5.2, 8.1, 9.1, 11, 12.2, 12.3, 12.5, 13, 15, 16.

Les informations ci-jointes sont basées uniquement sur les données apportées par les fournisseurs des matériaux utilisés, et ne tiennent aucunement compte du mélange. Il n'existe pas de garantie, exprimée ou implicite, concernant le choix des produits utilisés pour une application spécifique. L'utilisateur doit être en mesure de choisir lui-même les produits appropriés.